



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-cinq le 3 novembre à 19h15
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
Présents : 17 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
Votants : 19 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.
Date de la convocation : 27/10/2025
Présents : Franck PAILLON, Michel BEGON, Christine SIMON, Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES, Christiane PAUZON, Bernadette PELISSIER, Christian GIRARD, Gilles AUDRAS, Patrice LHOSTE, Raymonde HABOUZIT, Anne-Marie TORE, Denis CLAMENS, Roland SEUX, Valérie GAGNE, Sébastien GAGNE, Thierry SOLEILHAC.
Excusés :
Danièle VALLERY qui a donné procuration à Christiane PAUZON
Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laetitia PRADINES

Secrétaire de séance : Anne-Marie TORE

OBJET : REGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP, PLAFONDS MAXIMUM C.I.A.

Monsieur le Maire rappelle les modalités d'attribution du RIFSEEP, validé par le conseil municipal selon délibération 2017-90 du 18 décembre 2017 et modifié selon délibération 2022-79 du 4 septembre 2022 (modification des groupes)

Afin d'attribuer le complément indemnitaire annuel au personnel communal pour l'année 2025, il propose une évolution comme suit des montants maxima qui restent en deçà de la limite du plafond global des primes octroyées aux agents de l'Etat :

Catégorie A

ATTACHES TERRITORIAUX ET SECRETAIRES DE MAIRIE		
GRUPE DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MAXIMUM CI
Groupe 1	Direction Générale des Services	2 378 €

Catégories B

ANIMATEURS TERRITORIAUX		
GRUPE DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MAXIMUM CI
Groupe 1	Direction d'une structure, Responsable d'un ou de plusieurs services, ...	1 243 €

ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES

Groupe 1	Responsable d'une structure : médiathèque	1 030 €
----------	---	---------

Catégories C

ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		
GROUPE DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MAXIMUM CI
Groupe 2	Secrétariat, Assistant de Direction Comptable	500 €
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX ET AGENT DE MAITRISE		
Groupe 1	Responsable du service technique	1 030 €
Groupe 2	Agents du service technique	500 €
Groupe 3	Agents des écoles Agents d'entretien	448 €
AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES		
Groupe 3	ATSEM	448 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE les montants maxima du Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.) de la RIFSEEP comme explicités ci-avant ;
- RAPPELLE que le C.I.A. fera l'objet d'un versement suivant la réalisation des entretiens professionnels avec l'attribution par arrêté individuel ;
- DIT que toutes les autres dispositions de la RIFSEEP validées par les délibérations 2017-90 du 18/12/2017 et 2022-79 du 04/09/2022 restent applicables ;
- DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget.

Le Maire,
Franck PAILLON

La secrétaire de séance,
Anne-Marie TORE

Fait et délibéré le 03/11/2025
Pour extrait certifié conforme

